

Ardennes

**INSCRIPTION**  
**TRANSPORTS SCOLAIRES MUNICIPAUX**  
 (A remettre en Mairie – **jusqu'au 29 juillet 2022**)

<b>NOM de l'élève</b>	<b>Prénom</b>
<b>Date de naissance</b>	<b>Lieu de naissance</b>

**Classe fréquentée par l'élève**

<b>MATERNELLE</b>	<b>TPS</b>	<input type="checkbox"/>	<b>PS</b>	<input type="checkbox"/>	<b>MS</b>	<input type="checkbox"/>	<b>GS</b>	<input type="checkbox"/>		
<b>ELEMENTAIRE</b>	<b>CP</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CE1</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CE2</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CM1</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CM2</b>	<input type="checkbox"/>

**Adresse de l'élève**

N° :	Rue :
Code postal :	Ville :

**Renseignements relatifs aux représentants légaux**

	Père ou tuteur	Mère ou tutrice
Nom et prénom		
N° tél domicile		
N° tél portable		
Adresse mail		

Compagnie d'Assurance RC	N° Contrat
--------------------------	------------

**Autorisation**

Autorisez-vous l'équipe d'animation de la Ville de Fumay à laisser rentrer seul l'enfant nommé ci-dessus à la descente du bus le soir.

Oui  Non

**Nom des personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à reprendre l'élève (autre que les parents)**

NOM-Prénom	Parenté	Téléphone

**INFORMATIONS**

**Le matin les enfants seront transportés par le service du TRANSCAILLE qui les prendra en charge à 08 heures précises.**

**Le soir les enfants continueront à être pris en charge par les transports scolaires (bus).**

**Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de respecter les horaires indiqués sur le document qui vous sera remis lors du retrait de la carte de bus de votre enfant.**

**Signature du représentant légal,**

- 1 – Joindre **2 photos d'identité** portant au dos, le nom, le prénom et la classe
- 2 – Joindre **l'attestation d'assurance pour l'année 2022-2023**
- 3 - Rapporter **l'ancienne carte de transport** scolaire (année 2021-2022)
- 4 – Les cartes de transport seront disponibles à compter du **24 août 2022**, à l'accueil de la Mairie
- 5 – Le règlement signé par les représentants légaux.
- 6 – **Aucune inscription** ne sera prise **à la rentrée** sauf motif sérieux (ex. retour à Fumay non prévu)

**REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE**  
**TRANSPORTS SCOLAIRES**  
**PRIMAIRE**

Madame, Monsieur,

Votre enfant utilise les transports scolaires des Ecartis de Fumay à titre **gratuit**.

Je tiens à vous informer que les enfants qui utilisent ce service le font sous **l'entière responsabilité de leurs parents** et qu'en aucun cas la Commune ne pourra être tenue responsable des accidents ou incidents survenus entre la sortie du bus et le retour au domicile.

**I – CONSIGNES DE SECURITE**

Par ailleurs, je vous remercie de lui rappeler ces quelques consignes de sécurité :

- 1 – Avant de monter dans un bus situé de l'autre côté d'une rue, il faut toujours qu'il **s'assure qu'aucun véhicule n'arrive avant de traverser**.
- 2 – **Ne jamais rester derrière un bus** ; il se peut que le chauffeur doive reculer et à cet endroit il ne le verra pas.
- 3 – Dans le bus, il faut :
  - **Qu'il soit toujours assis** ; en restant debout et si le chauffeur freine, il y a risque de projection vers l'avant.
  - **Ne jamais encombrer l'allée centrale avec les cartables**, il faut les tenir sur soi et en cas d'accident les laisser sur son siège.
  - **Ne jamais parler au conducteur**.
  - **Ne jamais se déplacer**.
  - **Ne jamais venir à l'avant du bus**.
- 4 – A la descente du bus, (qui s'effectue toujours sur le côté droit de la route) attendre que le bus soit reparti avant de traverser la chaussée.

En respectant ces quelques consignes, votre enfant limitera pour lui-même et pour ses camarades les risques d'accident.

**II – SANCTIONS**

En cas de **dégradations matérielles** dans le bus, **d'insultes au chauffeur** ou **d'infraction au présent règlement**, l'élève encourt les **sanctions suivantes, selon la gravité des faits** :

- ⇒ **Retrait temporaire pour 1 semaine maximum de la carte** par le chauffeur ou un agent du Poste de Police Municipale et avertissement à la famille.
- ⇒ **Exclusion temporaire du transport d'1 semaine à 3 mois**, en cas de récidive.
- ⇒ **Exclusion définitive**

**Signature des parents,**  
**Précédée de la mention « lu et approuvé »**